

Réforme du statut de Paris : cette fusion d'arrondissements qui fait bouillir la droite

Le projet de loi, en discussion au Parlement, prévoit, d'ici à 2020, des modifications dans l'organisation de la capitale. Parmi lesquelles : la réunion des 4 premiers arrondissements centraux en un seul secteur, la fusion de la commune et du département et le renforcement des pouvoirs de police du maire. Poussée par Anne Hidalgo, cette réforme est critiquée par la droite qui suspecte des arrière-pensées politiciennes.

Une réforme au pas de charge à six mois de la présidentielle. Initié par la maire Anne Hidalgo (PS) avec le soutien du gouvernement, ce projet de loi portant sur un nouveau statut de Paris est entré dans la dernière ligne droite après son passage au Sénat, début novembre. La procédure accélérée qui a été retenue ne prévoit qu'une seule lecture par assemblée. La raison de cette urgence n'a rien de secret : il s'agit, pour la majorité parisienne de gauche, de faire passer cette réforme avant les échéances électorales. « D'ici au début de l'année 2017, et avant la présidentielle et les législatives », espère Mao Peninou, l'un des adjoints socialistes qui portent le projet. Avant une possible alternance politique susceptible d'y mettre un coup d'arrêt ? « Nous voulons que la réforme soit déconnectée des enjeux électoraux », préfère expliquer l'élue.

Lancée en septembre 2015, la réforme du statut de Paris est importante à l'échelle de l'histoire parisienne. Les deux grandes réorganisations administratives de la capitale remontent à Paul Delouvrier qui, en 1964, supprima les départements de la Seine - remplacée par Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne -, et de la Seine-et-Oise - remplacée par l'Essonne les Yvelines et le Val-d'Oise - et à la loi dite « PML » (Paris-Marseille-Lyon) de Gaston Defferre en 1982. Mais ce projet de loi soulève l'hostilité de l'opposition municipale de droite. Elle s'y était déjà opposée au Conseil de Paris avant de pousser ses alliés de la majorité sénatoriale à retoquer la mouture du gouvernement. Au final, la loi devrait cependant être conforme à la version initiale défendue par la gauche, l'Assemblée nationale ayant le dernier mot. Ce qui n'empêche pas les opposants de continuer à ferrailer contre certains points du texte.

Retrouvez la suite de l'article dans le dernier numéro du Magazine Grand Paris, disponible en kiosque ou par [abonnement](#)